

	COMPTE-RENDU	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 16 DECEMBRE 2019 à 19H30	Page 1 /5

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, après affichage et convocation légale en date du 9 Décembre 2019, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

PRÉSENTS

M. **GODOY** – Maire

M. **DESBLACHES** – Mme **HENRY** – Mme **BERTAULT** – M. **DALY** – Maire-adjoints

M. **ALBERT** – Mme **ASTIER** – M. **FERDOEL** – Mmes **BERGMANN** – **DEPAIX** – M. **LALOUETTE** – Mme **DUPLESSIS C.** – MM. **SORAIS** – **KLIMCZAK** – **CHARRIER** – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

M. **REMMERIE** à M. **DALY**

M. **MARTIN** Mme à M. **GODOY**

Mme **DUPLESSIS E.** à Mme **DUPLESSIS C.**

Mme **AUROUX** à M. **KLIMCZAK**

Secrétaire de séance : Yasmina ASTIER

Approbation du compte rendu du 18/11/2019,

Ajout à l'ordre du jour : Espaces privatifs

Décisions prises depuis le dernier conseil : Néant

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **Finances**

- **Subvention – Avoine Billard Club**

Intervenant : Brigitte BERTAULT

Il est fait part au Conseil d'une demande de subvention exceptionnelle émanant du Cercle de la Véronnaise. Cette subvention est sollicitée en vue de l'acquisition d'un billard d'occasion reconditionné.

Il est proposé de leur allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000,00 euros.

Approbation à l'unanimité

- **Participation financière classe ULIS**

Intervenant : Francine HENRY

Il est fait part au Conseil de la demande de participation financière émanant de la Commune de CHINON relative aux frais de fonctionnement de l'école élémentaire publique Mirabeau accueillant une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). En effet, un(e) élève domicilié(e) sur la Commune d'AVOINE est scolarisé(e) dans cette classe ULIS de CHINON.

En vertu de l'application de la délibération n°2019-085 du 8 octobre 2019 de la commune de Chinon, la commune d'Avoine se doit de participer aux frais de fonctionnement pour un montant de 1.045,38 €.

Approbation à l'unanimité

- **Affaires Générales**

- **Les CMR – Avenant au protocole d'accord**

Intervenant : Francine HENRY

Vu la délibération en date du 21 Novembre 2016 n°2016.11.21/06 relative à la convention triennale et dans le cadre du protocole d'accord n° 370011COMMU, Monsieur le Maire soumet au Conseil l'avenant relatif aux prestations des Centres Musicaux Ruraux, pour l'année 2020.

Le tarif heure-année, pour notre Commune, est fixé à 1.935,00 Euros (mille neuf cent trente-cinq euros).

M. SORAIS souhaite savoir si ce tarif est identique à celui pratiqué dans les autres communes. Après vérification de la convention, l'article 5 « Actualisation du tarif » précise : « *L'actualisation du tarif, établie par un avenant à la présente convention, intervient au premier septembre de chaque année avec comme référence l'application de l'augmentation annuelle liée à la prise en compte de l'ancienneté des personnels exerçant dans le cadre de la Convention Collective de l'Animation.* »

M. Le Maire précise qu'à l'année le coût de ces intervenants est estimé à 16.123,39 €.

Approbation à l'unanimité

- **SIEIL – Modification des statuts**

Intervenant : Yves DESBLACHES

Il est précisé que le SIEIL doit modifier ses statuts. Cette modification vise à appliquer les dispositions de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 concernant la représentation de la Métropole de Tours par substitution de ses communes membres au SIEIL pour la compétence électricité exclusivement à la proportionnelle de la population (art L5217-2 et L5217-7 du CGCT).

Cette modification a été validée en accord avec les services préfectoraux afin de respecter la représentation équitable de l'ensemble des membres adhérents du SIEIL.

En application de l'article L.5211-20 du CGCT, notre commune, en qualité de membre adhérent au SIEIL se doit de délibérer sur cette modification statutaire.

Approbation à l'unanimité

- **Saison Culturelle 2019/2020**

- **Contrat**

Intervenant : Michel DALY

Il est soumis au Conseil Municipal les contrats suivants :

- Contrat de cession émanant de la SAS KI M'AIME ME SUIVE pour la prestation de « Yohann METAY » prévue le Vendredi 17 Janvier 2020 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 4.220,00 € TTC.
- Contrat de cession émanant de l'association ECLUME TOUR pour la prestation de « Liz Van Deuq » prévue le Vendredi 31 Janvier 2020 à 20h30, à l'Espace Culturel d'Avoine, pour un montant de 2.000,00 € TTC.

Approbation à l'unanimité

- **Festival Avoine Zone Groove 2020**

- **Tarifification**

il convient d'approuver les tarifs pour les différents concerts du festival qui se dérouleront les 26, 27 et 28 juin 2020 :

Scène Principale (plein air) Vendredi, samedi Et dimanche	Vendredi / Samedi / Dimanche
Plein tarif location (jusqu'au 25 juin 2020 à 17h30 inclus)	32 Euros
Plein tarif (du 25 juin 17h31 au 28 juin 2020)	37 Euros
Tarif comité d'entreprise	27 Euros
Tarif réduit (étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle, personnes bénéficiaires de l'A.A.H (allocation adulte handicapé) ou d'une carte d'invalidité, intermittents du spectacle sur présentation de justificatif)	22 Euros
Tarif enfant (enfant âgé de moins de 12 ans à la date du concert sur présentation de justificatif)	5 Euros
Tarif agents actifs et retraités de la Mairie d'Avoine, agents actifs de la CCCVL et CIAS (dans la limite de 2 places par agent et par concert)	22 Euros
Tarif adhérent de l'Amicale du Personnel de la CCCVL (sur présentation de la carte adhérent, dans la limite de 2 places par adhérent et par concert) Offre non cumulable avec les autres avantages octroyés.	27 Euros
Passeport promotionnel (valable pendant 1 mois suivant la date d'ouverture de la billetterie, et dans la limite des 750 premiers passeports) 3 jours	40 Euros
Passeport promotionnel CE (valable pendant 1 mois suivant la date d'ouverture de la billetterie et dans la limite de 250 passeports – uniquement à destination des CE) 3 jours	40 Euros
Passeport 3 jours Plein tarif	60 Euros
Tarif réduit	48 Euros

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose au Conseil de rembourser :

- les billets
- les passeports (au prorata)

en cas d'annulation de spectacles, de changement d'horaires d'au moins 2h30 ou d'arrêt du spectacle à moins de la moitié de sa durée.

Il est précisé que la seule modification des tarifs cette année, correspond au retrait des pass 20 ans.

Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 2

○ **Billetteries informatiques**

Intervenant : Michel DALY

Il est proposé au Conseil de mandater :

- la société **TICKETNET** (Réseau Ticketmaster) – Challenge 92 – 101 Avenue François Arago – 92017 NANTERRE Cedex, par l'intermédiaire d'un ordre d'édition de billetterie informatique, permettant ainsi la vente des billets relatifs aux concerts.

Cette vente s'effectuera moyennant une commission de 2 € pour la vente de billets allant jusqu'à 24,99 €, et de 2,20 € pour la vente de billets allant de 25,00 € à 34,99 €.

- la société **FRANCE BILLET** – Les Mercuriales – 40 rue Jean Jaurès 93170 BAGNOLET, par l'intermédiaire d'ordre d'édition de billetterie informatique, permettant ainsi la vente des billets relatifs aux concerts.

Cette vente s'effectuera moyennant commission minimale de 2 euros jusqu'à 24,99 €, 2,20 € pour la vente de billets allant de 25,00 € à 34,99 € et 2,50 € pour la vente de billets allant de 30 € à 44,99 €.

Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 2

○ **Espaces Privatifs**

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove 2020 et de la volonté de développer le partenariat sur cet évènement, il est proposé de mettre à disposition des entreprises qui le souhaitent, une structure privative par soirée.

Cette mise à disposition est envisagée à hauteur de 4 200 € nets la soirée.

Cet accès à une structure privative permet pour le partenaire de bénéficier du tarif CE pour les concerts soit 27 € la place/soirée.

Pour : 16, Contre : 1, Abstention : 2

- **Questions diverses**

M. le Maire fait part au conseil des remerciements qui ont été adressés par M. et Mme REMMERIE pour la prise en charge par la municipalité des frais de destruction d'un nid de frelons asiatiques.

M. CHARRIER a sollicité le bilan du festival.

M. GODOY a précisé que malheureusement les factures de la SACEM ne sont toujours pas parvenues. Toutefois, le document sera remis lors du prochain conseil soit en Janvier. A défaut de factures précises, on y affichera l'estimation.

Soirée Partenaires :

Il est précisé que celle-ci a remporté un véritable succès.

A ce jour, on peut déjà annoncer les artistes suivants pour la prochaine édition :

- Skip the use
- Bob Sinclar
- Vitaa – Slimane

Quelques rappels :

Le Marché de Noël aura lieu ce Mardi 17 Décembre 2019

La préparation des colis de Noël en faveur des Aînés s'effectuera le Mercredi 18 Décembre 2019.

Quant à la distribution, celle-ci aura lieu les 19 et 20 Décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Yasmina ASTIER



Le Maire,
Didier GODOY

